

Procédure : Hygiène des mains

Date :

Date de révision :

Objectif : L'hygiène des mains est le meilleur moyen de prévenir la transmission d'infections nosocomiales aux patients, au personnel et aux visiteurs des divers établissements de santé; elle est au cœur de la sécurité des patients et du personnel.

1. Procédure pour l'utilisation de désinfectant pour les mains à base d'alcool (DMBA)
 - S'assurer que les mains sont sèches et exemptes de saletés visibles avant d'utiliser le DMBA.
 - Appliquer assez de DMBA pour couvrir toute la surface des mains.
 - Frotter vigoureusement le DMBA sur les mains et les poignets, sans oublier les paumes, l'espace entre les doigts, le dos des mains, les doigts, le bout des doigts et les pouces.
 - Garder les mains mouillées pendant au moins 15 secondes.
 - Frotter les mains jusqu'à ce qu'elles soient complètement sèches.

2. Procédure pour le lavage des mains avec de l'eau et du savon
 - Mouiller les mains avec de l'eau chaude.
 - Appliquer suffisamment de savon pour que la mousse couvre toute la surface des mains.
 - Frotter vigoureusement les mains et les poignets, sans oublier les paumes, l'espace entre les doigts, le dos des mains, les doigts, le bout des doigts et les pouces.
 - Frotter les mains pendant au moins 15 secondes.
 - Rincer les mains à l'eau courante chaude.
 - Sécher les mains avec un essuie-main en papier jetable.
 - Pour éviter de recontaminer les mains après le lavage, fermer le robinet et ouvrir la porte au moyen d'un essuie-main.
 - Jeter l'essuie-main à la poubelle.

3. Placer les produits d'hygiène des mains le plus près possible du point d'intervention. Mettre des distributeurs de DMBA – muraux ou non – aux endroits désignés appropriés qui n'ont pas de lavabo, en respectant Code de prévention des incendies de l'Ontario. Ces endroits comprennent notamment les suivants :
 - Salles d'examen
 - Endroits publics (p. ex., entrées et sorties de l'établissement, bureaux, salles d'attente)
 - Salles d'allaitement
 - Chariots de médicaments
 - Salles du personnel
 - Postes informatiques
 - Espaces réservés au retraitement du matériel médical
 - Espaces réservés à la préparation des médicaments

4. Vérifier la date d'expiration des produits d'hygiène des mains. Ne pas utiliser de produits périmés.

Logo ou en-tête de l'établissement

5. Il est recommandé d'éliminer et de remplacer les distributeurs vides. Ne jamais remplir un distributeur qui n'est pas vide. Avant de recharger un distributeur (non recommandé), il faut le vider, le laver et le sécher.
6. Ne pas utiliser les lavabos réservés au lavage des mains à d'autres fins (p. ex., nettoyage de matériel, élimination de déchets, préparation d'aliments).
7. Veiller à ce que des produits d'hygiène des mains soient à la disposition des patients et des visiteurs.

Références

1. Comité consultatif provincial des maladies infectieuses de l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). *Pratiques exemplaires d'hygiène des mains dans tous les établissements de soins de santé*, 4^e édition, Toronto (Ont.), janvier 2014.
<https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/bp-hand-hygiene.pdf?la=fr>
2. Comité consultatif provincial des maladies infectieuses de l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). *Prévention et contrôle des infections pour la pratique en cabinet et en clinique*, 1^{re} révision, Toronto (Ont.), Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, avril 2015.
<https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/bp-clinical-office-practice.pdf?la=fr>
3. Programme et ressources Lavez-vous les mains de Santé publique Ontario.
<https://www.publichealthontario.ca/fr/health-topics/infection-prevention-control/hand-hygiene>